



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Logiciels

Question écrite n° 57051

Texte de la question

Mme Isabelle Attard interroge M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur ses consultations des professionnels du secteur numérique pour évaluer l'intérêt de créer un système d'exploitation français. S'il est pertinent de promouvoir l'activité de développement informatique en France, il est important de ne pas recréer les problèmes des logiciels fermés des autres pays. Il faut donc que tout projet soutenu par le Gouvernement soit respectueux des quatre libertés du logiciel libre : la liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages ; la liberté d'étudier le fonctionnement du programme et de l'adapter à ses besoins ; la liberté de redistribuer des copies du programme (ce qui implique la possibilité aussi bien de donner que de vendre des copies) ; la liberté d'améliorer le programme et de distribuer ces améliorations au public, pour en faire profiter toute la communauté. Ces libertés sont les seules garantes de la sécurité des programmes informatiques, et un puissant moteur d'innovation. Elle lui demande s'il prévoit bien d'accorder prioritairement son soutien à des projets de développement informatique qui respectent les libertés du logiciel libre.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Attard](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57051

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4638

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)